

environnait les pontifes romains : « Ceux qui ont été choisis, dit-il, pour cette dignité, sont enrichis par les présents des dames romaines ; ils sont portés sur des chars, vêtus d'habits magnifiques. La somptuosité de leur table surpasse celle des tables impériales (1). « Faites-moi évêque de Rome, disait alors le préfet Prétextat au pape Damase, et je me fais aussitôt chrétien. » Il faut l'avouer, ces témoignages émanés de sources payennes, sont, avant tout, une satire de ce qui semblait un abus à des yeux disposés à ne voir dans le Christianisme qu'une austère simplicité ; ils prennent évidemment par ignorance ou à dessein la splendeur du pontificat pour le luxe personnel de l'homme ; les offrandes déposées entre les mains de l'économe des pauvres, pour des présents destinés à satisfaire une ambition mondaine ; les somptuosités occasionnées par les nécessités de position, pour une manière habituelle de vivre. Mais, quel que soit l'esprit de ces témoignages, ils n'en signalent pas moins dans la Papauté d'alors l'existence d'une véritable grandeur temporelle. Ne devait-elle pas être déjà considérable, puisqu'elle frappait les regards des payens ?

Cette grandeur temporelle tenait à deux causes, dont l'action était déjà puissante à cette époque. La première était le pouvoir arbitral qu'avaient les pasteurs de l'Eglise de prononcer dans les différends qui s'élevaient parmi les fidèles ; pouvoir dont les évêques furent mis en possession dès l'origine même du Christianisme ; pouvoir qui n'était pas, tant s'en faut, une conséquence de leur ministère spirituel, dont aucune loi n'avait pu les investir, qu'ils tenaient uniquement de la confiance publique ; pouvoir qui était pour eux bien plus une charge qu'un honneur, dont beaucoup auraient souhaité d'être dégagés ; mais qui, en les mêlant aux intérêts matériels de leurs ouailles, donnait à leur administration un air de souveraineté (2).

La seconde cause, c'était la richesse progressive des églises. De bonne heure, la nécessité de pourvoir aux besoins des pas-

(1) *Ammian. Marcell.*, lib. XXVII, c. IV.

(2) S. Hieron, t. II, p. 529, édit. trad. de F. Z. Collombet.